



## **Aggl'Eau Communauté Paris-Saclay**

Association loi 1901

23 rue de la Prairie – 91440 BURES-SUR-YVETTE

Tél. 06 86 66 08 41 – [contact@aggleau-cps.fr](mailto:contact@aggleau-cps.fr)

Site internet : <http://aggleau-cps.fr>

Bures-sur-Yvette, le 22 mai 2022

### **AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTIONS DE L'ESSONNE situées sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay**

Madame, Monsieur,

Notre association *Aggl'Eau Communauté Paris-Saclay*, implantée sur les 27 communes de notre Communauté d'Agglomération, a été créée en 2016 afin de sensibiliser les citoyens de notre territoire aux enjeux économiques et environnementaux de la gestion de l'eau et de la protection de la ressource.

Nous considérons que l'eau est un bien commun de l'humanité dont l'accès doit être garanti à tous et qu'elle ne saurait être considérée comme une simple marchandise accaparée par quelques multinationales. Nous défendons notamment le principe d'une gestion de l'eau en régie publique - production, fourniture et assainissement - comme l'ont décidé au cours des ces dernières années de nombreuses collectivités de toutes sensibilités politiques, avec l'objectif de faire baisser le prix pour les usagers, d'améliorer l'entretien des réseaux et de permettre une réelle maîtrise citoyenne des enjeux et des choix à opérer.

En Essonne, la Communauté Paris-Saclay (CPS) demeure une des rares grandes Agglomérations à ne pas avoir fait le choix de la régie publique comme l'ont fait les communautés Cœur d'Essonne, Grand Paris Sud, Grand Orly Seine Bièvre ou la commune de Briis-sous-Forges. Et aujourd'hui, la CPS se tient à l'écart de la possibilité historique de recouvrer la propriété publique des usines de production et du Réseau interconnecté sud francilien (RISF) en refusant notamment de rejoindre le nouveau syndicat mixte créé à cette fin, en février dernier, par plusieurs intercommunalités.

Mais au delà des enjeux locaux, ceux ou celles d'entre-vous qui seront élus députés auront à voter la loi pour tout le pays. C'est aussi pourquoi nous nous adressons à vous.

1) Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais aux intercommunalités, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?

2) Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?

3) Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?

.../...

.../...

4) S'agissant plus particulièrement de l'Ile-de-France, seriez-vous favorable à une législation permettant aux communes membres du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) d'en sortir plus facilement, via leur intercommunalité, comme cela avait été le cas lors de la création des nouveaux Etablissements publics territoriaux de la métropole parisienne dans le cadre de la loi NOTRe, pour rejoindre ou créer une régie publique ?

En vous remerciant par avance de votre contribution, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos réponses avant le 5 juin 2022 à l'adresse <[contact@aggleau-cps.fr](mailto:contact@aggleau-cps.fr)> Elles seront diffusées au public via notre site internet.

Pour l'association,



Thierry DOULAUD  
Président d'Aggl'Eau CPS.